



FICHE REPÈRES DU RSU -

Comité technique du CDG 66

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU -. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

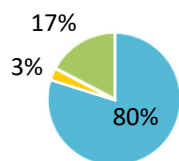
96%

> 33 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 0 recensées

> 2 785 agents recensés dans ces collectivités dont 2 223 fonctionnaires, 80 contractuels permanents et 482 contractuels non permanents

Effectifs

80% des agents sont fonctionnaires



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	33	152	67	33
Contractuels permanents	1	21	5	29
Contractuels non permanents	1	69	16	32

En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

32,5 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

⇒ 1,9 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

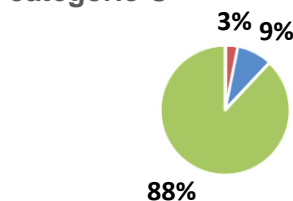
⇒ 13,6 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

55% d'agents relevant de la filière technique

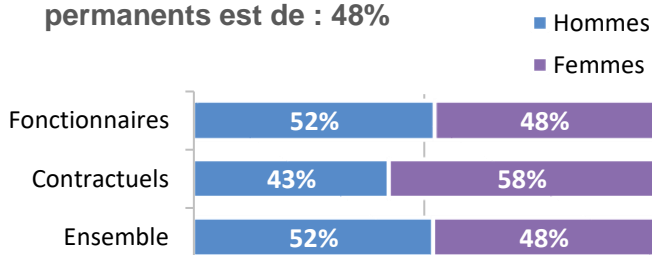
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	23,1%	21,3%	23,0%	16,1
Technique	55,1%	61,3%	55,3%	38,6
Culturelle	2,0%	0,0%	2,0%	1,6
Sportive	0,7%	1,3%	0,7%	1,1
Sociale	5,5%	0,0%	5,3%	4,1
Médico-sociale	0,5%	1,3%	0,5%	4,0
Médico-technique	0,0%	0,0%	0,0%	1,0
Police municipale	6,5%	0,0%	6,3%	4,4
Animation	6,6%	15,0%	6,9%	5,6
Hors filière	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Total	100%	100%	100%	72

88% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie	Effectif moyen
Catégorie A	2,2
Catégorie B	6,2
Catégorie C	61,5

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 48%

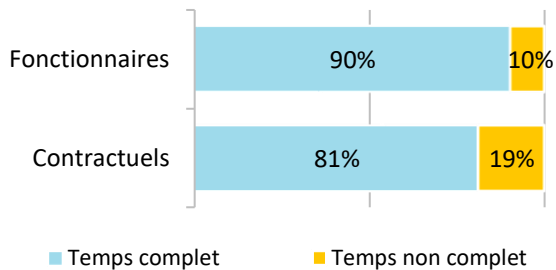


Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 40% des agents

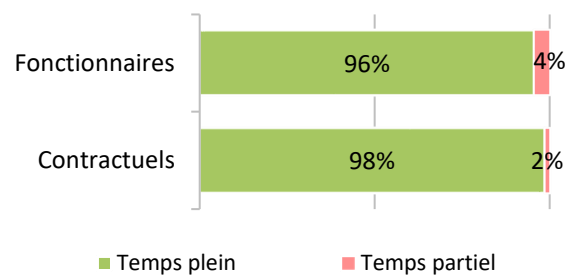
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	40%
Adjoints administratifs	17%
Agents de maîtrise	12%
Adjoints territoriaux d'animation	6%
Agents de police municipale	6%

Temps de travail des agents permanents

90% des fonctionnaires à temps complet contre 81% des contractuels



4% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	34%	Animation	75%
Culturelle	13%	Technique	10%
Technique	12%	Administrative	6%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1,3% des hommes à temps partiel
8,3% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

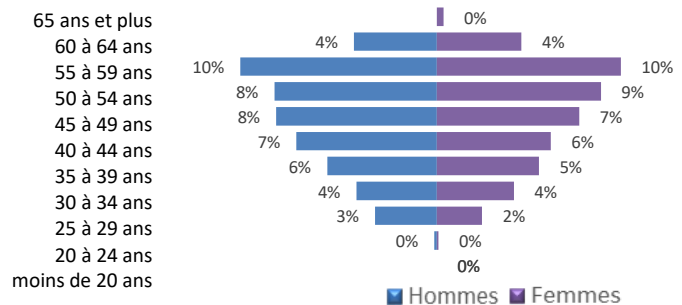
En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,46
Contractuels permanents	47,31
Ensemble des permanents	47,46

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,51



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 82,2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 65,3 fonctionnaires
> 3,4 contractuels permanents
> 13,5 contractuels non permanents

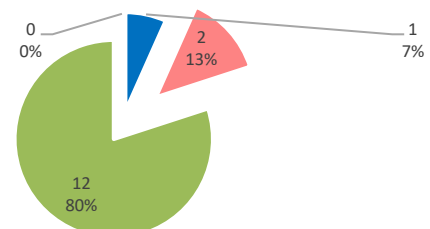
ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	2,2 ETPR
Catégorie B	6,0 ETPR
Catégorie C	60,2 ETPR

Positions particulières

0,9% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En -, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 5,7%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
3,9%	63,4%

Emplois moyens permanents rémunérés

#VALEUR!	Effectif physique au 31/12/-
68,8 agents	69,8 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre -		
Fonctionnaires	↗	0,7%
Contractuels	↗	29,0%
Ensemble	↗	1,5%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	36%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	31%
Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	6%
Mise en disponibilité sur demande	6%
Mutation (changement de collectivité)	6%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	23%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	19%
Remplaçants	15%
Voie de mutation	14%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	4%

* Variation des effectifs :

#VALEUR!

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

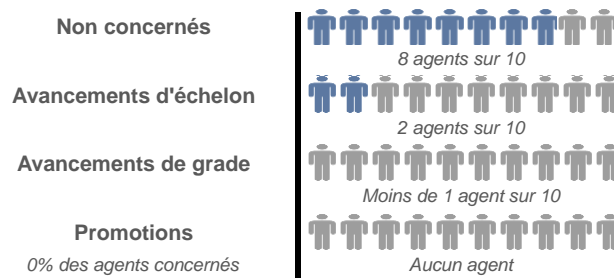
En moyenne, 2,2% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 1 Ruptures conventionnelles actées en -

10,0% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
100% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- 8% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en -.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en -

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	6	-
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	-	1

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en -)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	43%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	29%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	14%

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 38,87 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen

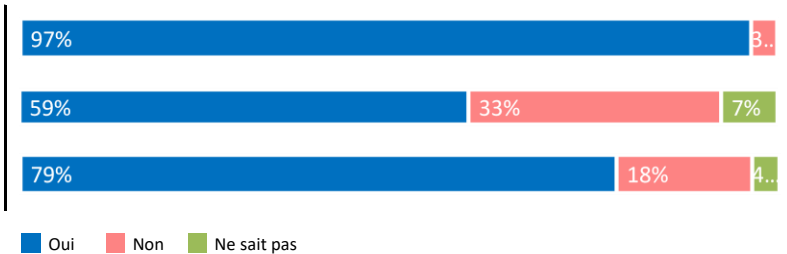
Budget de fonctionnement 7 815 908 €

Charges de personnel 3 038 237 €

Soit 38,87 % des dépenses de fonctionnement

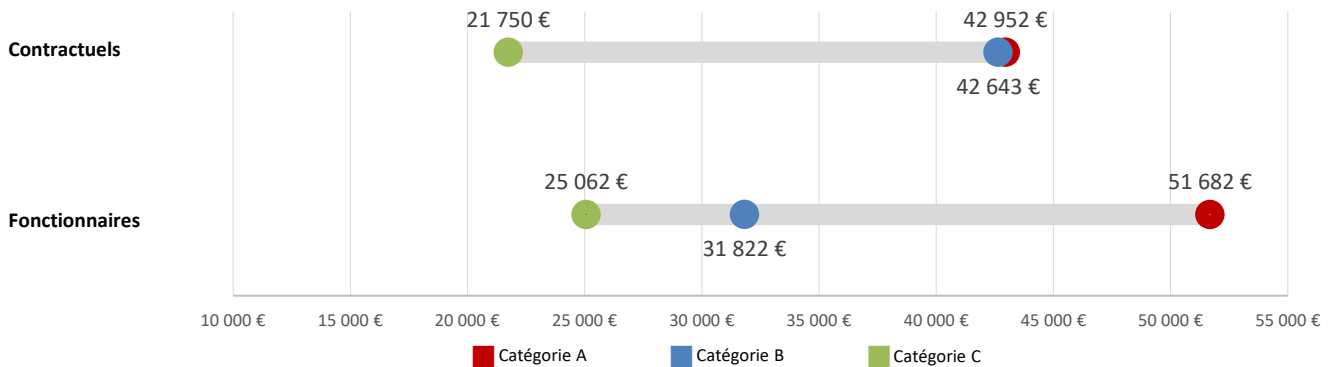
Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



59% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,47 %

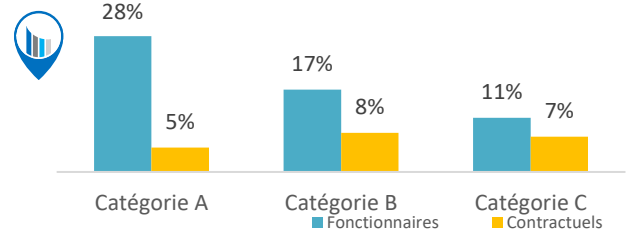
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires 12,67%

Contractuels sur emplois permanents 7,31%

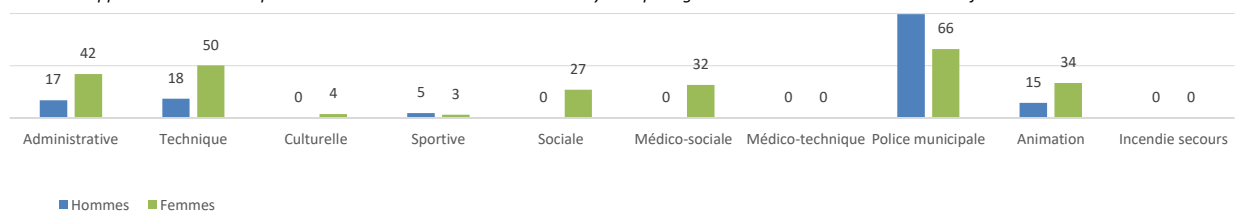
Ensemble 12,47%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 2428 heures supplémentaires/complémentaires pour les 87% de collectivités concernées

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de collectivité concernée selon la filière



28% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 15,7 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 7 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,31%	1,92%	4,22%	1,10%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,20%	1,92%	6,05%	1,10%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,62%	1,93%	6,45%	1,17%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 28,69 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

91% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 5 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 73 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Service 96%
Trajet 4%

Genre



Femmes 29%
Hommes 71%

Catégorie



Catégorie A 0%
Catégorie B 3%
Catégorie C 97%

84% des accidents concernent la filière technique

Handicap

79% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 3,1%

Genre



Femmes 36%
Hommes 64%

Statut



Fonctionnaires 97%
Contractuels perm. 3%

Catégorie



Catégorie A 0%
Catégorie B 0%
Catégorie C 100%

0,5 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	9 586 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	0 €

Prévention et risques professionnels

37 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 4 600 €

Coût par jour de formation : 125 €

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

1% des femmes

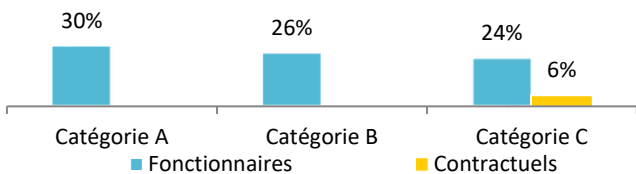
1,3% des hommes

Formation Agents présents au 31 décembre

En -, 23% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

22% des femmes et 24% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

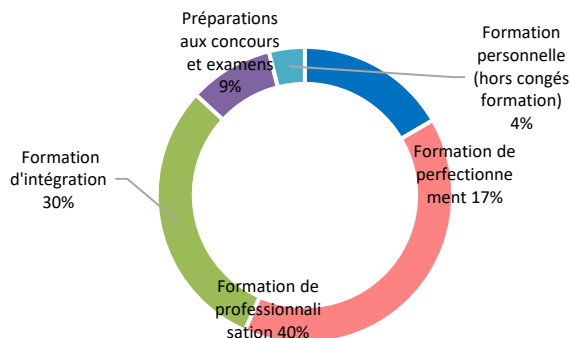


Le budget médian consacré à la formation est de 18 496 €

Répartition des dépenses de formation

#N/A	64%
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	26%
Autres organismes	7%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%
Coût de la formation des apprentis	2%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	61%
Autres organismes	20%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	18%
Collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

58% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen annuel par bénéficiaire	209 €	184 €

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Relations sociales

23% des collectivités concernées par des grèves



5 jours de grève en moyenne par collectivité

Sur mot d'ordre national 100%

Nombre moyen de réunions des instances

	Comité technique	CAP	CCP
	2	0	0

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives



7,7% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

La négociation principale

Apprentissage

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

Précisions méthodologiques

#####

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#VALEUR!

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/- x 365}} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU -. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2024

Version 1